

Orbe : 77 000 francs de bénéfice mais 4,5 millions à emprunter

(cp) — Réuni hier soir, sous la présidence de M. Robert Antonietti, le Conseil communal d'Orbe a pris connaissance des comptes (M. M. Gueissaz, rapporteur) qui présentent aux recettes 1975 558 fr. et aux dépenses 1 898 393 francs, d'où un bénéfice de 77 165 francs.

De vifs remerciements ont été adressés au boursier, M. Arnold Chevalier. La Municipalité a, d'autre part, été autorisée à effectuer un emprunt de

Fr. 4 500 000.— par voie de souscription publique au taux de 4 1/4 % en dix ans et de 5 % en douze ans.

Le premier préavis municipal a trait à la réfection de la rue des Terreaux, dès la maison Lebel, jusqu'à la descente du Puisoir. Le coût total, y compris les aménagements annexes, se monte à Fr. 1 086 500.—.

Le second préavis concerne un collecteur d'égouts dans le secteur Blamont-Montchoisi pour lequel un crédit de Fr. 127 000.— est nécessaire.

Le coût de la transformation de l'Hôtel de Ville côté Remparts avec construction de deux garages, réfection des WC publics, aménagement des installations sanitaires, des premier et deuxième étages, est devisé à Fr. 68 700.—. Au surplus, l'installation d'un nouveau central téléphonique, le précédent étant insuffisant, nécessite un crédit de Fr. 6391.—.

L'objet suivant préconise l'achat d'une parcelle de terrain de 24 500 m² à Fr 16.— le m² au prix global de Fr. 392 000.—, ce terrain pouvant faire l'objet d'un plan de quartier particulier selon la législation en cours, vu l'extension prise dans le quartier de Montchoisi par la construction d'immeubles.

Il est encore question de la démolition de la buanderie de la Tranchée et de l'annexe pour y créer un jardin d'agrément avec pose du buste du général Guisan offert à la cité par le sculpteur Sandoz et d'aménager une place de parc sur l'emplacement des immeubles Süri qui seront démolis par les services de protection aérienne.

En outre, l'admission à la bourgeoisie de M. Alfred Coigny et de son épouse est proposée par le municipal Bron.

RÉSOLUTION SUR LA NAVIGATION FLUVIALE

Enfin le conseil, sur proposition de M. Daniel Paris, agissant au nom de la Municipalité, adopte la résolution suivante : Considérant qu'il est de l'intérêt bien compris non seulement de la Confédération en son ensemble, mais encore des cantons riverains de l'Aar, des lacs jurassiens et des cantons romands de promouvoir le transport par voie d'eau,

Le Conseil communal d'Orbe :

1. déplore l'adoption par le Conseil fédéral du rapport de la commission présidée par M. Rittmann ;
2. proteste contre la limitation que l'adoption de ce message pourrait apporter à l'essor économique de notre pays ;
3. donne son appui total à la Municipalité dans les efforts que celle-ci poursuit pour aider à amener les Chambres fédérales à décider le principe de l'aménagement de la navigation intérieure en Suisse et sa proche réalisation.

A la suite d'une longue discussion au sein du conseil, la Municipalité se décide finalement à retirer son projet du statut communal qui sera à nouveau discuté dans une prochaine séance.

Signalons enfin que le Conseil communal a décidé, sur rapport de M. Alfred Roulet, d'acheter la propriété Bujard de l'ancienne tannerie détruite par le feu en date du 25 février dernier pour le prix de Fr. 7500.—. En outre, le conseil décide de faire construire un mur de soutènement pour le prix de Fr. 5000.—. Les murs branlants de l'ancienne tannerie seront détruits par les services de la protection aérienne et la place sera transformée en une promenade publique.

Pour la future autoroute Lausanne-Berne

Enquêtes sur les routes vaudoises et fribourgeoises

Afin de recueillir des informations nécessaires à l'étude de l'autoroute Lausanne - Yverdon - Berne à travers les cantons de Vaud et de Fribourg, des enquêtes de circulation auront lieu entre le 12 et le 15 juillet sur diverses routes principales de ces cantons. Les enquêtes visent à déterminer les trajets effectués par les usagers.

Les conducteurs de voitures et de poids lourds seront arrêtés par la gendarmerie aux points d'enquêtes et questionnés par des étudiants sur leur provenance, leur destination et le motif de leur déplacement. Tous les renseignements donnés restent anonymes, car le numéro du véhicule n'est pas noté.

Les organisateurs de l'enquête comptent sur la bienveillante collaboration des usagers pour assurer le succès de leurs opérations. Ils mettront tout en œuvre pour qu'il ne se forme aucune file d'attente.

Cette enquête occupera plus de 40 étudiants, une douzaine de gendarmes et 7 chefs de poste. Les enquêteurs travailleront dans deux zones distinctes : une première dans un rayon Grandson - Vallorbe - Cossonay - Cheseaux et une deuxième dans un rayon Yvonand - Estavayer - Morat - Chiètres. (fal)

Montreux

(cp) — L'assemblée générale de la section de Montreux de l'Union des femmes s'est tenue sous la présidence de Mme Rivier-Maillard qui donna lecture d'un intéressant rapport rappelant les diverses manifestations de l'année. La vente de ficelle rapporta la somme de 500 fr., versée au service de l'aide familiale montreuvironne. De son côté, Mme Nicoulaz, trésorière, fit adopter les comptes. La soirée se termina par une conférence et la projection d'un film sur l'institution de Lavigny.

Règlements.

De la Société Militaire du Village et Communauté de Bassins au Baillage de Nyon, établie en 1766, par la Gracieuse permission de Leurs Excellences du Conseil de Guerre de la Ville et République de Berne.

1. Chaque associé est engagé de fournir un Louis d'or neuf (contre) pour former un fond. Ce qui fera 46 Louis d'or neufs, puisqu'il y a 46 Particuliers actuellement existants pour fonder cette Société Militaire.

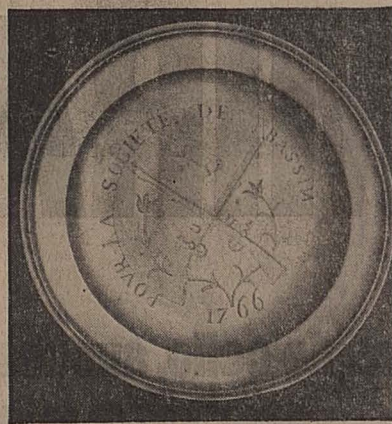
2. L'honorable Conseil de la Commune de Bassins ayant donné à la présente Société Militaire, par Acte Inséré sur le Registre de Commune à la date du 2. Avril 1766, un mandement, précédé et suivi de (une) pice de Terrain aux Lieux touchés le Baillage de Bassins; Les Associés s'engagent de Bonifier (sans produire) et Mettre en Rac ces fonds au profit de la Société.

3. L'argent provenant de l'Entrage, sera mis en Registre et ces Rentiers ainsi que le produit des dits biens (Terres, Terres) seront appliqués à acheter un prix annuel d'Intérêt qui sera égale et distribuée aux Trévors dans la proportion des Rentes de la Société; Et s'il y a des revenus excédentaires après le paiement des Rentes, ils seront mis en réserve et distribués au bout de quelques années d'accumulation pour servir

La première page des règlements de la Société de tir de Bassins.

Sous le haut contrôle de LL.EE. VOILA DEUX SIÈCLES SE CRÉAIT UNE SOCIÉTÉ DE TIR A BASSINS

Le 11 juillet 1965 la société de tir « Aux Armes de guerre » entamera son 3e siècle d'existence. En parcourant le premier livre de procès-verbaux essayons de retrouver l'atmosphère de l'époque. Les premières pages dont nous avons respecté l'orthographe sont consacrées aux « Règlements » de la société militaire du village et communauté de Bassins au Baillage de Nyon établie en 1766 par la gracieuse permission de Leurs Excellences du Conseil de guerre de la Ville et République de Berne.



Un plat d'étain de 1766, avec l'ours de Berne.

Pour trois jours, Bassins et sa plus ancienne société seront en fête, et avec eux tous les amis du tir et de la tradition.

C. M.

Les horlogers de la Vallée à l'heure des vacances

(cp) — L'heure des vacances a sonné pour les horlogers. Durant trois semaines, ateliers et fabriques vont fermer leurs portes. Hier après-midi déjà, les premiers horlogers-vacanciers ont quitté la Vallée pour « gagner » quelques kilomètres sur la route de l'évasion et surtout pour éviter la cohue du premier jour de vacances.

A cause de l'été pourri de cette année, les pays du sud sont plus que jamais l'objectif de ceux qui rêvent de dépaysement mais aussi d'ensoleillement.

Ceux qui restent à la Vallée connaîtront le dépaysement grâce aux touristes : pour un temps, le « schwyz-dütsch » va remplacer le parler coloré de la main-d'œuvre méridionale; quant à la langue de Voltaire, elle deviendra plus volubile, plus élégante sous l'étiquette parisienne... mais combien moins savoureuse que dans la bouche des Combiens!

A TRAVERS LE PAYS

Yverdon

(ip) — Au début de cette semaine, plusieurs pilotes ont subi avec succès des examens de haute voltige aérienne devant l'expert délégué de l'Office fédéral de l'air, M. Bettex. Ces pilotes étaient MM. Fuchs, de Bâle et Roethlisberg, de Soleure. Ils avaient été formés par M. Ruesch, moniteur à Yverdon.

Corsier

(ip) — La maison de repos de Nant-sur-Corsier va subir de grandes transformations. On va démolir le Vieux-Nant et le remplacer par un nouveau bâtiment, et construire une annexe au Grand Chalet.

SOLDÉS

LE COMPTOIR DU TAPIS S.A.

5, RUE DU TUNNEL 5

MISE EN VENTE DE 700 TAPIS d'ORIENT MOQUETTE ET BOUCLÉ

80 TOURS DE LIT, 100 DESCENTES

50 PASSAGES ET 70 FOYERS

AUX PRIX DE GROS

1000 AFFAIRES SENSATIONNELLES à réaliser. Hâtez-vous, profitez.

5, RUE DU TUNNEL 5

Du 13 au 24 crt

ATTENTION UNIQUE